



L'enquête annuelle de l'APRADIS sur l'insertion professionnelle

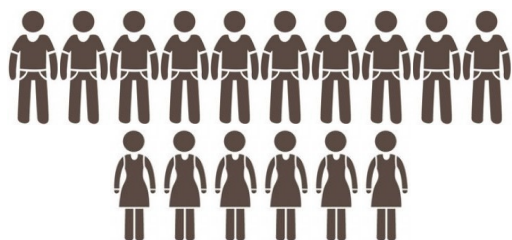
Chaque année, le Département d'Études, de Recherches et d'Observation (DERO) de l'Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale (APRADIS), évalue l'insertion professionnelle des personnes formées à l'APRADIS et ayant obtenu leur diplôme ou leur certification l'année précédente.

L'APRADIS forme notamment des apprenants souhaitant obtenir le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - **BPJEPS, spécialité « éducateur », mention « activités de la forme »**. Cette publication fait le point sur la situation des personnes ayant obtenu leur BPJEPS en décembre 2018, six mois après l'obtention de leur brevet professionnel.

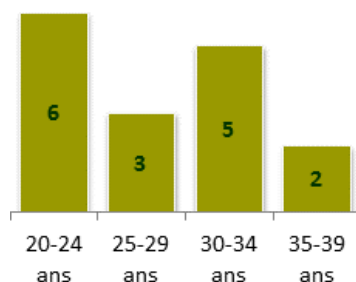
Ainsi, les nouveaux diplômés ont été interrogés en juin 2019 sur leur situation professionnelle. Sur les 16 personnes ayant obtenu leur diplôme, **toutes ont répondu à l'enquête du DERO**, via leur responsable de formation.

Qui sont les diplômés ayant obtenu leur BPJEPS en 2018 ?

16 personnes ont obtenu leur BPJEPS en décembre 2018 : 10 hommes et 6 femmes. Lors de l'obtention de leur brevet, elles étaient **âgées en moyenne de 28,4 ans** : 29,8 ans pour les femmes et 27,6 ans pour les hommes. Les âges s'étalent cependant de 21 à 39 ans.

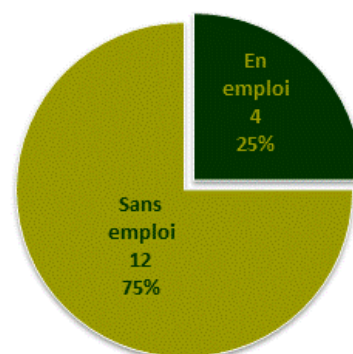


Groupes d'âge lors de l'obtention du BPJEPS



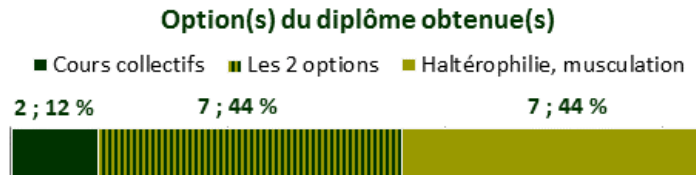
Avant d'entrer en formation, les **trois-quarts étaient sans emploi** : au chômage et/ou en recherche d'emploi. Les 4 autres étaient en emploi, dont une personne à son compte.

Situation d'emploi avant la formation



Par ailleurs, presque tous les diplômés sont **originaires de la Somme** : tous y résidaient avant leur entrée en formation, exceptée une personne qui habitait dans le département Nord. Six mois après leur formation, un seul répondant a déménagé de la Somme vers l'Oise.

A l'APRADIS, dans leur formation BPJEPS spécialité « éducateur » mention « activités de la forme », les étudiants ont le choix de **deux options** : « **haltérophilie, musculation** » et « **cours collectifs** ». Parmi les diplômés 2018, seuls 2 ont obtenu uniquement l'option « cours collectifs », 7 ont obtenu l'option « haltérophilie, musculation » et 7 ont obtenu les deux options à la fois.



Insertion professionnelle à 6 mois

100 % d'insertion professionnelle !

Six mois après l'obtention de leur brevet professionnel, **tous les diplômés BPJEPS travaillent**. Quatre types de profil se distinguent :

a/ **Trois ont un contrat de travail d'éducateur sportif** dans le secteur privé lucratif. C'est le groupe qui a la moyenne d'âge la plus faible (24,5 ans). Leur contrat de travail peut être stable (CDI), précaire (CDD) ou très précaire (service civique). Deux d'entre eux cherchent parallèlement un nouvel emploi.

b/ **Cinq ont un contrat de travail qu'ils complètent par des heures en autoentrepreneur**. Il s'agit d'hommes (3) et de femmes (2) dans la moyenne d'âge des diplômés. Parmi eux :

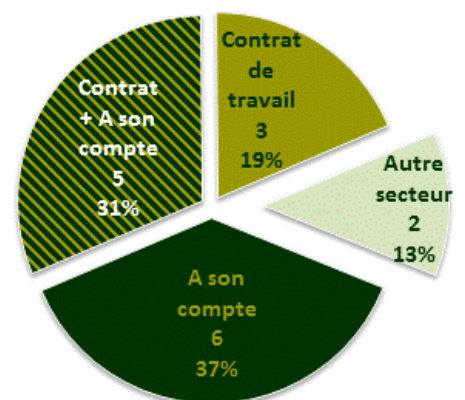
- 3 ont un CDI dans le secteur privé lucratif ; ils exercent à temps plein et sont satisfaits du nombre d'heures réalisées ;

- 2 ont un CDD dans le secteur associatif ou public et travaillent à temps partiel non choisi ; l'un a un contrat dans le social (et non pas dans le secteur sportif) tandis que l'autre cherche des heures complémentaires via son autoentreprise.

c/ **Six diplômés travaillent à leur compte** et proposent leurs services dans une ou plusieurs structures privées. Ils sont en moyenne plus âgés que les autres (30,9 ans) et les femmes sont aussi nombreuses que les hommes (3). Tous travaillent à temps partiel, par choix pour la majorité (4 sur 6). Cependant, la moitié est à la recherche d'heures supplémentaires (3 sur 6). Par ailleurs, c'est le seul groupe où 2 diplômés poursuivent leurs études afin d'obtenir « une qualification supplémentaire » pour exercer le métier qu'ils souhaitent⁽¹⁾.

d/ **Deux personnes n'exercent pas dans le secteur sportif**. Il s'agit de deux hommes d'âge moyen. L'un continue à occuper l'emploi qu'il exerçait avant sa formation tout en cherchant un travail dans le domaine pour lequel il a été formé tandis que l'autre semble se satisfaire de sa situation et ne cherche pas à changer de secteur de travail.

Situation d'emploi 6 mois après l'obtention du diplôme



(1) L'un souhaite obtenir le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) tandis que l'autre passe l'option « haltérophilie, musculation » du BPJEPS AF afin de compléter l'option « cours collectifs » déjà obtenue. Une de ces deux personnes est à la fois en emploi, en poursuite d'études et en recherche d'heures supplémentaires.

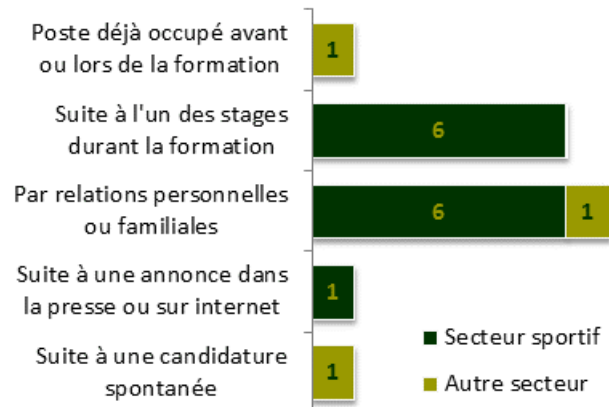
Un premier emploi obtenu rapidement

Les diplômés du BPJEPS occupent un emploi très rapidement après l'obtention de leur brevet professionnel : **avant la fin de la formation, les trois-quarts ont déjà trouvé l'emploi qu'ils vont exercer** (12 sur 16) et les autres obtiennent un premier emploi rapidement après l'obtention de leur diplôme. Par conséquent, quasiment tous **les diplômés ont travaillé durant l'ensemble de la période de 6 mois qui a suivi l'obtention de leur brevet professionnel** ; seule une personne a travaillé sur une durée plus courte (4 à 5 mois).

Les **relations personnelles et familiales** (7) ainsi que les **stages réalisés durant la formation** (6) sont les moyens les plus efficaces d'obtenir un premier emploi. Seules 3 personnes ont obtenu leur premier emploi autrement : une occupait déjà le même poste avant l'entrée en formation, une a répondu à une annonce et la dernière a envoyé une candidature spontanée.

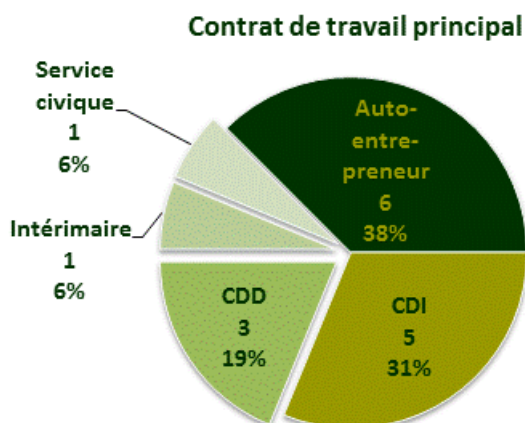
Hormis les créations d'entreprise, qui concernent tout de même 11 diplômés sur 16, il y a très peu de changements de poste par la suite.

Biais par lequel le 1er emploi occupé après la formation a été trouvé



Caractéristiques de l'emploi

Environ **un tiers a un contrat à durée indéterminée** (5) et **un tiers un contrat de travail temporaire** (5) : contrat à durée déterminée, intérim ou service civique. **Le dernier tiers travaille à son compte** (6), statut qui peut être considéré comme stable, mais qui peut également entraîner une certaine incertitude.

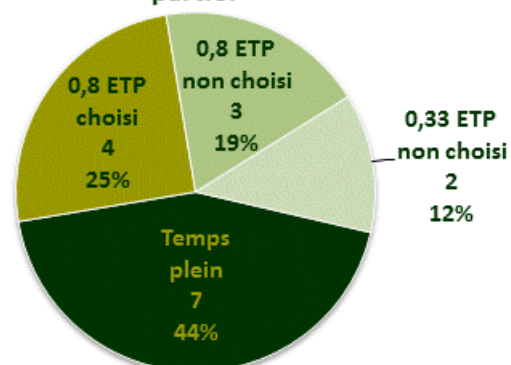


Enfin, **le salaire net moyen est de 1 600 €**. Celui-ci varie énormément d'une personne à l'autre (écart-type de plus 700 €) et seuls 3 diplômés estiment qu'il leur salaire est « inférieur à [leurs] attentes ».

Par ailleurs, **une majorité exerce son emploi à temps partiel** (9). Les diplômés travaillent alors le plus souvent à 80 % (7) et plus de la moitié n'a pas choisi ce temps de travail (5).

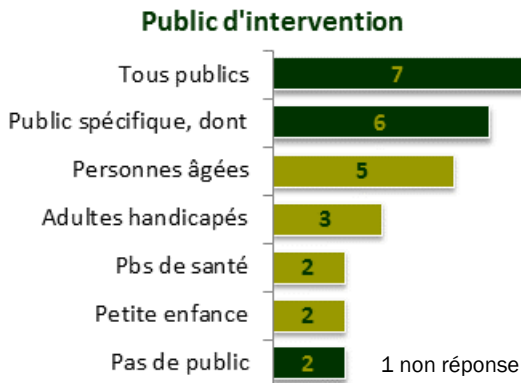
Toutes les personnes travaillant uniquement à leur compte (6) exercent à temps partiel. La moitié cherche à faire des heures supplémentaires pour arriver à temps plein.

Temps de travail et choix du temps partiel



Satisfaction du public et de l'institution de travail

Après un BPJEPS éducateur, mention « activités de la forme », les diplômés travaillent essentiellement dans le **secteur privé lucratif** (12 sur 16), et ce qu'ils soient éducateurs/coach sportifs dans une salle de sport ou coach privés à leur compte. Quatre diplômés se distinguent, deux exerçant dans le secteur associatif et deux au sein de la fonction publique.



Les publics d'intervention semblent quant à eux davantage variés. En dehors des deux répondants qui ne travaillent pas dans le secteur sportif et ne sont pas en contact avec du public, **la moitié accueille tout type de public (7) et l'autre moitié exerce plus particulièrement auprès de publics spécifiques (6)**, qu'il s'agisse de personnes âgées, en situation de handicap, ayant des problèmes de santé ou encore auprès d'enfants.

Enfin, bien que seules 10 personnes aient répondu à cette question, **les nouveaux professionnels sont très satisfaits à la fois de l'institution au sein**

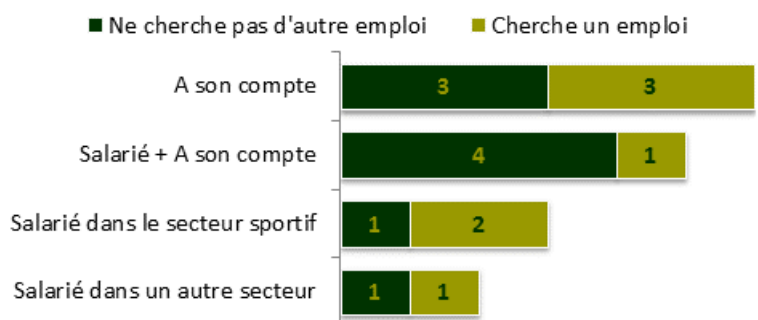
de laquelle ils travaillent et du public auprès duquel ils exercent (7 sur 10). Aucun n'a répondu n'être « pas du tout satisfait » de l'un ou l'autre de ces éléments et les 3 répondants partiellement satisfaits le sont : l'un car il ne travaille pas dans le domaine du sport, un autre parce qu'il ne fait pas assez d'heures et le dernier car il souhaiterait changer de public (« ne pratique que du sport-santé et aimera[t] faire de la performance »).

Une forte recherche d'emploi en parallèle de l'activité

Si, 6 mois après l'obtention de leur brevet professionnel, tous les diplômés 2018 travaillent, **7 d'entre eux cherchent parallèlement un nouvel emploi ou des heures supplémentaires**. C'est le cas de la moitié des professionnels à leur compte qui souhaiteraient davantage de clients, tout comme l'une des personnes cumulant contrat de travail et heures de coaching. Du côté des salariés n'ayant pas d'autre activité, 3 sur 5 sont à la recherche d'un nouvel emploi d'éducateur sportif.

Bien que 3 sur 7 sont inscrits à Pôle Emploi, **aucun ne perçoit de rémunération chômage**. En revanche, sur les 7 personnes à la recherche d'un emploi, **4 ont déjà refusé un poste** pour des questions de distance, de temps partiel, de rémunération ou de qualification.

Recherche d'emploi en fonction de la situation professionnelle



D'ailleurs, afin d'obtenir une qualification supplémentaire pour exercer le métier qu'elles souhaitent **deux personnes poursuivent des études**. Il s'agit du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et du BPJEPS spécialité « éducateur », mention « activités de la forme », option « haltérophilie, musculation ».